

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.



Rapport N° 36
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC DU PUY-DE-DOME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Ne prend pas part au vote de la délibération : Cécile AUDET, en tant que délégué titulaire du conseil d'établissement de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-De-Dôme a pour but de conduire des actions en faveur des enfants et des familles notamment dans les domaines suivants :

- santé, social et médico-social : gestion d'un Institut Médico-Educatif, de deux Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile, et d'un Centre d'Information Surdit   pr  sent    la MDPH.

-   ducation et social : gestion du Service d'Assistance P  dagogique    Domicile, de l'  cole itin  rante pour les enfants de voyageurs, ainsi que l'intervention d'une m  diatrice sociale dans les 4 quartiers nord de la Ville.

-   ducation vacances, loisirs, et culture : gestion d'un service Vacances qui propose pour tous les enfants des s  jours en Centres de Vacances, d'un service classe de d  couvertes    destination des   coles (gr  ce au r  seau PEP), et de l'action Cap D  couverte dans le quartier des Vergnes.

Par ailleurs, ses engagements sur le terrain en faveur des enfants et des familles ont permis de nouer un v  ritable partenariat avec la Ville de Clermont Ferrand, notamment dans le cadre de l'  laboration et du suivi du projet   ducatif de la Ville.

L'association sollicite annuellement de la part de la Ville, une subvention de fonctionnement.

Le montant de la subvention souhait  e pour 2020 est de 7 500   .

La subvention accord  e pour 2019   tait de 5 000  .

La subvention propos  e pour 2020 est de 5 000  .

Il vous est propos  , en accord avec votre commission, d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000       l'association.

Ligne budg  taire : Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 535

DELIBERATION

Apr  s en avoir d  lib  r  , les propositions mises aux voix sont adopt  es    l'unanimit  .

Pour ampliation certifi  e conforme.

Fait    Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2020**

Le Maire,

